



COMMUNIQUE DE PRESSE

Registre des bénéficiaires effectifs : les conditions d'accès évoluent

Paris, le 18 juillet 2024 - L'accès public au Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) sera désormais limité aux personnes justifiant d'un intérêt légitime à partir du 31 juillet 2024. Infogreffe qui délivre plus d'un million d'extraits des bénéficiaires effectifs chaque année, réaffirme son rôle essentiel auprès des acteurs économiques et financiers en facilitant l'accès au RBE et en contribuant activement à la transparence de la vie économique.

Le 22 novembre 2022, la Cour de justice de l'Union européenne a invalidé l'accès public aux informations des bénéficiaires effectifs, considérant qu'il constituait une violation grave du droit à la vie privée et à la protection des données. En réponse, la 6e directive européenne antiblanchiment, publiée le 19 juin 2024, a établi de nouvelles règles pour réguler cet accès.

Quelles sont les nouvelles modalités d'accès au RBE?

À partir du 31 juillet 2024, un système de filtrage permettra aux personnes justifiant d'un intérêt légitime de consulter les données des bénéficiaires effectifs, conciliant ainsi transparence financière et respect de la vie privée :

- Les autorités compétentes et professionnels assujettis conserveront un accès complet aux données en vertu de l'article L. 561-2 du code monétaire et financier.
- Les entreprises pourront elles continuer à accéder aux informations de leurs bénéficiaires effectifs, et également après avoir justifié de leur intérêt légitime, à celles des bénéficiaires effectifs de leurs éventuels co-contractants en vue de remplir leurs obligations en matière de conformité et de connaissance client.





■ Pour les journalistes, chercheurs, et acteurs de la société civile engagés pour la transparence financière : ils pourront accéder à la même base de données que celle accessible librement jusqu'ici. De multiples consultations ont été menées par Infogreffe auprès de ces acteurs afin de s'assurer que la refonte des modalités d'accès au RBE permette la continuité de leurs travaux de recherche, d'investigation et d'information.

Faciliter l'accès aux informations du RBE

Avec plus d'un million d'extraits des bénéficiaires effectifs délivrés chaque année, Infogreffe peut s'appuyer sur son expérience opérationnelle pour garantir un accès fluide et sécurisé aux informations du RBE à partir du 31 juillet 2024 prochain.

La plateforme mettra à disposition un formulaire pour traiter et répondre aux demandes d'accès au RBE pour chaque catégorie de personnes justifiant d'un intérêt légitime.

Infogreffe et le CNG continuent ensemble à œuvrer pour la transparence de la vie économique et démontrent à nouveau son engagement dans la lutte contre la criminalité financière.

Dieudonné MPOUKI, Président d'Infogreffe déclare: « Depuis la mise en place du Registre des Bénéficiaires Effectifs en 2017, ce sont les greffiers des tribunaux de commerce qui vérifient et certifient les déclarations des bénéficiaires effectifs puis diffusent les informations sur Infogreffe. Cette expertise et ce rôle historique nous permettent d'analyser les besoins spécifiques de nos utilisateurs. C'est pourquoi nous tenions à rappeler, dans ce contexte, que nous mettions tout en œuvre pour assurer l'accessibilité des informations du RBE »

Victor GENESTE, Président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce déclare : « Le registre des bénéficiaires effectifs fait référence en matière de lutte contre la criminalité financière, et sa mise en place est saluée par des institutions spécialisées comme le GAFI, dans son rapport de 2022. La régulation de l'accès aux informations de ce registre, initiée par le Ministère de l'Economie et le Ministère de la Justice, vise à maintenir un équilibre entre la transparence de la vie des affaires et le respect de la vie privée. Dans ce contexte d'évolution de nos règles communautaires, les greffiers des tribunaux de commerce, à travers le GIE Infogreffe, seront au rendez-vous afin d'apporter leur expertise à l'ensemble de leurs interlocuteurs. »





À propos d'Infogreffe:

Créé en 1986, Infogreffe est le Groupement d'intérêt économique (G.I.E.) des greffes des tribunaux de commerce français. Distributeur officiel de l'information légale certifiée par des officiers publics et ministériels, Infogreffe est le tiers de confiance numérique de l'économie française.

Le G.I.E. Infogreffe a collecté plus d'un million de formalités en 2023 et peut compter sur 2 000 collaborateurs répartis dans les 141 greffes des tribunaux de commerce implantés en métropole et dans les DROM. Présidé par Me Dieudonné Mpouki, ses services en ligne accompagnent les entreprises et facilitent les moments clés de leur développement.

Les services dématérialisés d'Infogreffe répondent à un double impératif de rapidité dans les démarches et de sécurité pour favoriser le dynamisme et la transparence économiques du pays. Ses services concernent la diffusion de l'information légale des entreprises, la dématérialisation des formalités au registre du commerce et des sociétés, la création d'identités numériques avec Monldenum, ou bien encore des plateformes dédiées telles que KYC Infogreffe, Marketplace Infogreffe, Mes Impayés Infogreffe, Mes Aides Publiques, etc. https://www.infogreffe.fr

Contacts presse Infogreffe:

Marine Journo - mjourno@vectors-group.com -

À propos du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce :

Présidé par Maître Victor Geneste, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. raison d'être est d'agir au quotidien auprès des greffiers des tribunaux de commerce pour un service public efficace et innovant La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du registre du commerce et des sociétés, réunissant plus de 7 millions d'entreprises et 80% des agents économiques français. https://www.cngtc.fr

Contacts presse Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce :

Ambre Lacomblez - alacomblez@vectors-group.com

Chloé Luce - chloe@vectors-group.com